Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20261008-D2026_59-DE

Commune de Mérillac
Séance du 8 octobre 2026
Délibération n°2026-59

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026

Le 8 octobre 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 1er octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Sandrine CANAUD *(pouvoir à Dominique DELAUNAY)*, Isabelle BOUGAHAM.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-59. Point d'étape sur le projet « Clocher de l'église ».

Le Maire présente un bilan de la recherche de financement pour la réhabilitation du clocher de l'église. Il a notamment rencontré le 07/10/2026 un représentant de la *Fondation du Patrimoine* afin de connaître les modalités d'une collecte de dons. Ces modalités sont présentées aux élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, approuve la collecte de dons et autorise le Maire à poursuivre la recherche de financement pour ce projet.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.